



DELIBERATION n° 2016 – 12

Schéma directeur de la randonnée

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 31 mars 2016 à 15h30 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 15 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve les modifications du schéma directeur de randonnée tel qu'il a été présenté au Conseil d'administration du 18 février 2016 : maintien au schéma des seuls itinéraires situés hors du cœur et de l'aire d'adhésion qui répondent aux trois cas suivants :**
 - **les produits touristiques comme le Tour des Glaciers de la Vanoise ou des sentiers pédagogiques faisant l'objet de convention de partenariat spécifique (exemple de l'Orgère),**
 - **les accès au cœur depuis un parking extérieur comme depuis plan d'Amont par exemple,**
 - **les sentiers situés dans les réserves naturelles nationales dont l'établissement à la gestion.**

- **Prend acte que la partie du schéma située hors du cœur et de l'aire d'adhésion ne pourra être entretenue et gérée par l'établissement que sur mandat exprès donné par l'État.**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 31 mars 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET